Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_72-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI,
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO),
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE,
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN,
Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-072 : EDUCATION- JEUNESSE. Tarifs camps, séjours et veillées : Enfance et Jeunesse Eté 2026

Rapporteur : Mme Marjorie SOURNAC LEMOINE, Adjoint en charge des Sports et de la Jeunesse.

Vu l'avis favorable de la commission « Sports et Jeunesse » du jeudi 16 avril 2026.

Le Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse municipal organisera plusieurs séjours pendant les vacances d'été 2026. Les budgets prévisionnels ci-dessous sont présentés selon une hypothèse de participation des familles avec un QF de la tranche 4.

➢ **Séjour de 3 jours au camping du Domaine de Trémelin à Iffendic du 15 juillet 2026 au matin au 17 juillet 2026 dans l'après-midi.** 12 enfants (6 à 9 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (1 séance accrobranches, 1 course d'orientation, 1 mini-golf, 1 équitation), le transport est assuré par un transporteur externe et l'encadrement sera assuré par 2 animateurs de la commune ;

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 205.00 €
Participation CAF	132.84 €
Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 4)	1 499.40 €
Participation communale estimée à 25.98 % (moyenne)	572.76 €
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	184.00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_72-DE

➢ **Séjour de 4 jours au camping du Domaine de Trémelin à Iffendic du 7 juillet 2026 au matin au 10 juillet 2026 dans l'après-midi.** 12 enfants (10 à 12 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (1 séance accrobranches, 1 course d'orientation, 1 canoë), le transport est assuré par un transporteur externe et l'encadrement sera assuré par 2 animateurs de la commune ;

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2774.70 €
Participation CAF	177.12 €
Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 4)	1 775.81 €
Participation communale estimée à 29.62 % (moyenne)	821.77 €
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	231.00 €

Il est précisé que le fait de ne pas mutualiser le transport cette année avec la commune de Laillé n'entraine pas de modifications du budget prévisionnel car l'opération est équilibrée avec une diminution des prestations d'activités. (Plusieurs animations seront prévues et animées directement avec nos animateurs, diminuant ainsi le cout des prestations.)

➢ **Séjour de 8 jours en camping dans le Morbihan du samedi 4 juillet 2026 au matin au samedi 11 juillet 2026 en fin d'après-midi.** 12 jeunes et 2 animateur/rice.s. Transport en mini bus + remorque. Séjour en camping avec activités encadrées. Le séjour est co-construit avec les jeunes, des actions d'autofinancement et des ateliers citoyens seront mis en place afin d'impliquer les jeunes dans l'organisation de leurs vacances et leur permettre de financer une activité supplémentaire.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	7 455.64€
Participation CAF, dans le cadre du bonus territoire	480.00 €
Participation des familles (selon hypothèse tarif 4)	4846.17 €
Participation communale estimée à 28.56 % (moyenne)2129.47 €	
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	621.00 €

➢ **Organisation de veillées dans le cadre de l'ALSH**. L'objectif est que les enfants puissent clôturer la journée en mangeant ensemble et réaliser des jeux, chansons, grands jeux (en fonction des tranches d'âge).

Toutes les tranches d'âge sont concernées par l'organisation des veillées. Pas de frais de personnel, car un système de récupération sera mis en place pour les animateurs qui animeront ces veillées. Seul le coût du repas est pris en compte (le matériel est déjà acheté dans le cadre du budget ALSH). Ces temps de veillées permettront de développer la vie en collectivité, le vivre ensemble, le fait de quitter ses parents le soir pour manger avec son groupe, l'inscription tardive et volontaire de la part des enfants. 12 enfants maximum par veillées (réduit à 8-10 pour les enfants de moins de 6 ans). 2 animateurs encadreront les veillées.

Le budget prévisionnel global est de	60.00 €
Participation CAF	18.00 €
Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours	
Participation des familles	36.00 €
Participation communale estimée à10.00 % (moyenne)	6.00 €
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	5.00 €

Afin de favoriser le départ des enfants, il est proposé d'adopter le principe de la dégressivité des tarifs selon le quotient familial et de fixer la grille tarifaire des séjours comme suit :

Séjours	Ages Ans	Dates Eté Juillet 2026	Nombre de jours	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8
				QF ≥ 1 700€	1500 € ≤ QF < 1700 €	1250 € ≤ QF < 1500 €	1050 € ≤ QF < 1250 €	850 € ≤ QF < 1050 €	650 € ≤ QF < 850 €	450 € ≤ QF < 650 €	QF < 450 €
				Base	-10%	-15%	-20%	-30%	-50%	-70%	-80%
Trémelin	**6-9**	**15 au 17**	**3**	156	141	133	125	109	78	47	31
Trémelin	**10-12**	**7 au 10**	**4**	185	166	157	148	129	92	55	37
Séjour Arzon	**12-15**	**4 au 11**	**8**	404	363	343	323	283	202	121	81
Veillées ALSH	**3-12**	**Tout l'été**		4	4	4	3	3	2	1	1

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_72-DE

Il est rappelé les critères d'attribution des places (inchangés depuis 201[illegible]) :
- fréquentation des structures municipales (ALSH, 10-14 ans) durant l'année,
- quotient familial,
- nombre de participation aux camps des années précédentes,
- ordre d'inscription.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE les tarifs des différents camps, séjours et veillées organisés par le Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse proposés ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine